

## Conseil national

03.3148

### Interpellation Brunner Toni

#### OFEFP. Evolution du nombre de postes et des dépenses de personnel

---

#### Texte de l'interpellation du 21 mars 2003

Le Conseil fédéral est prié de faire toute la lumière sur l'évolution du nombre de postes et des dépenses de personnel à l'OFEFP et de répondre aux questions suivantes:

- a. de combien de postes dispose l'OFEFP et combien de collaborateurs emploie-t-il?
- b. comment le secteur du personnel a-t-il évolué depuis la création de l'office en 1989 et son rattachement au DETEC en 1998?
- c. quels secteurs se sont développés depuis 1998 ? Où a-t-on créé des postes? Combien de ceux-ci étaient à l'origine "à durée déterminée"? Quelles divisions ou sections ont vu le jour depuis de 1998?
- d. comment les dépenses de personnel ont-elles évolué à partir de 1989 et de 1998?

#### Cosignataires

Baader Caspar, Maurer (2)

#### Développement

L'OFEFP, créé en 1989 pour exécuter les tâches de la Confédération dans le domaine de la protection de l'environnement, de la nature, du paysage et des forêts, a été rattaché au DETEC en 1998 afin d'améliorer la mise en oeuvre du "développement durable". Au vu de l'importance croissante de ce principe sur l'orientation stratégique de l'office, il y a tout lieu de croire que ce ne sont pas seulement des postes mais des divisions et des sections qui ont été créés. Quelques récents projets de lois (dangers naturels, parcs paysage, etc.) confirment cette impression. Le Conseil fédéral doit faire la lumière sur ces questions.

#### Réponse du Conseil fédéral

#### Question a

L'OFEFP dispose à l'heure actuelle de 267,5 postes (état 2002) occupés par 333 personnes. C'est le crédit du personnel qui fait désormais référence, et non plus les effectifs autorisés (postes permanents). Le crédit du personnel permet de gérer de manière plus efficace les dépenses dans ce domaine.

### Question b

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution des effectifs (postes permanents) et l'évolution du crédit du personnel depuis la création de l'OFEFP en 1989. Les coûts de personnel (traitements sans cotisations de l'employeur) comprennent également les postes occupés par des stagiaires, des personnes incapables d'exercer une activité lucrative et des apprentis :

	<b>Postes permanents</b>	<b>Postes auxiliaires</b>	<b>Total</b>	<b>Coûts°</b>
1989	243.0	19.8	262.8	23'326'816
1990	266.0	28.6	294.6	26'168'713
1991	266.7	21.6	288.3	30'246'428
1992	270.0	31.1	301.1	33'686'314
1993	269.0	28.6	297.6	34'727'922
1994	274.0	30.0	304.0	35'696'615
1995	277.5	30.0	307.5	36'107'333
1996	285.5	30.0	315.5	37'187'577
1997	317.0		317.0	37'833'787
<b>1.1.98 Transfert de l'OFEFP au DFTCE*</b>				
1998	258.1			31'975'960
1999	267.3			33'101'781
2000	256.0			32'542'932
2001	262.0			33'462'306
2002	267.5			34'585'212

° Traitements sans les cotisations de l'employeur

\* Lorsque l'OFEFP a été transféré au DFTCE, le 1<sup>er</sup> janvier 1998, le Service hydrologique et géologique national (SHGN) est passé avec ses 58,9 postes à l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG).

### Question c

En 1999, l'OFEFP a mis en route une réorganisation qui a été achevée en 2002. Elle avait pour objectif de restreindre, dans les rapports hiérarchiques, le nombre de personnes directement subordonnées à une autre, d'adapter la structure de direction aux exigences actuelles et d'améliorer la coordination au niveau des processus clés, tant à l'intérieur de l'office que dans ses rapports avec l'extérieur (autres offices, cantons, milieux économiques et politiques). Cette réorganisation a amené la suppression des anciennes divisions principales. L'OFEFP est désormais structuré comme suit :

Le directeur et les trois sous-directeurs constituent le comité de direction. Les divisions Affaires internationales et Communication sont directement rattachées au directeur. L'un des sous-directeurs est à la tête des divisions Direction des forêts, Nature et

Paysage, Protection des eaux et pêche ; le deuxième s'occupe de la division Coordonation et ressources et de la division Droit ; le troisième dirige les divisions Déchets, Lutte contre le bruit, Protection de l'air et RNI, Substances / sol / biotechnologie et Économie et recherche, ainsi que les sections Sites contaminés et liquides polluants et Sécurité des installations.

Par rapport à la structure de 1999, les changements sont les suivants :

- l'état-major de direction, la politique et les instruments de coordination, les ressources et la logistique ont été concentrés dans la division Coordonation et ressources ;
- les deux divisions Nature et Paysage ont été réunies en une division double sous un état-major de direction commun ;
- la division Sécurité des installations et sites contaminés a été remplacée par deux sections : Sites contaminés et liquides polluants d'une part, Sécurité des installations d'autre part ;
- la section Climat et la division Développement durable ont été réunies en une nouvelle division Économie et recherche.

La réorganisation a permis de supprimer deux postes de sous-directeurs et deux divisions. Le nombre de sections est resté pratiquement inchangé durant toute cette période.

Les changements de structure ont entraîné la formation de trois nouvelles sections : la section Rayonnement non ionisant (RNI) au sein de la division Protection de l'air et RNI, les sections Cantons, ONG et organisation du territoire ainsi que Département et Parlement au sein de la division Coordonation et ressources; le secteur Développement de l'organisation fait également partie de cette dernière division.

Aucun poste à durée limitée n'a été converti en poste permanent.

#### Question d

Voir le tableau sous Question b.